

Revenus des ménages

En 2019, le revenu des ménages accélérerait nettement (+3,2 % en euros courants après +2,7 % en 2018), soutenu à la fois par la baisse des prélèvements sociaux et fiscaux et par le dynamisme des salaires et des prestations sociales. Ainsi, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages progresserait vivement en 2019, de 2,1 % après +1,2 % en 2018. Par unité de consommation (UC), la hausse annuelle atteindrait 1,6 % après 0,7 % en 2018. Le RDB serait dynamique en fin d'année, en lien avec la deuxième tranche de la réduction de la taxe d'habitation. Au premier semestre 2020, le rythme de progression du RDB ralentirait (+0,3 % par trimestre), en lien principalement avec une décélération des revenus d'activité et de la propriété. Le RDB serait soutenu par la baisse de l'impôt sur le revenu, malgré le contrecoup comptable de la réduction de la taxe d'habitation. Avec un acquis des prix relativement dynamique (+1,0 %), l'acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat du RDB serait de +0,8 % mi-2020.

Les revenus d'activité resteraient dynamiques en 2019 et ralentiraient début 2020

En 2019, les revenus d'activité des ménages demeureraient en hausse (+2,6 % en euros courants après 2,5 % en 2018 ; *tableau 1*) en ligne avec l'évolution de la masse salariale (+3,0 % après +2,9 %). Dans les branches marchandes non agricoles, la légère accélération du salaire moyen par tête en 2019 (+2,1 % après +1,7 % en 2018 ; *graphique*) serait contrebalancée par le ralentissement de l'emploi salarié (+1,5 % après +1,7 % en 2018). Les revenus d'exploitation des entrepreneurs individuels baisseraient de nouveau (-0,3 % comme en 2018). À l'horizon de prévision, la masse salariale reçue par les ménages reprendrait un rythme tendanciel (autour de +0,6 % par trimestre) après le contrecoup au deuxième trimestre 2019 du versement de la prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisations sociales (*tableau 2*).

Tableau 1 - Revenu disponible brut des ménages

	Variations trimestrielles, en %										Variations annuelles		
	2018				2019				2020		2018	2019	2020 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Revenu disponible brut (100 %)	0,0	1,3	0,6	1,3	0,8	0,2	0,8	1,0	0,3	0,3	2,7	3,2	1,8
dont :													
Revenus d'activité (72 %)	0,7	0,6	0,4	0,6	1,1	0,2	0,7	0,5	0,4	0,4	2,5	2,6	1,6
Masse salariale brute (64 %)	0,8	0,7	0,5	0,7	1,2	0,3	0,8	0,6	0,6	0,5	2,9	3,0	1,9
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	-0,4	-0,5	-0,3	-0,2	0,3	-0,2	-0,3	0,1	-1,1	0,0	-0,3	-0,3	-1,2
Prestations sociales en espèces (36 %)	0,5	0,7	0,5	0,7	1,0	0,2	0,7	0,7	0,5	0,5	2,3	2,6	1,8
EBE des ménages purs (14 %)	0,4	0,6	0,5	0,9	0,6	1,0	0,5	0,4	0,2	0,4	2,3	2,8	1,3
Revenus de la propriété (6 %)	3,2	2,3	1,4	0,5	-0,5	-0,3	-0,1	0,3	-0,2	0,2	8,3	1,0	0,0
Prélèvements sociaux et fiscaux (-28 %)	3,0	-1,4	0,1	-1,8	1,5	0,6	0,2	-1,2	0,6	0,7	2,5	0,1	0,5
Cotisations à la charge des ménages (-11 %)	-7,6	-0,9	0,4	-2,9	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	-7,7	-1,0	1,6
Impôts sur le revenu et le patrimoine (y.c. CSG et CRDS) (-16 %)	10,5	-1,7	-0,1	-1,2	2,1	0,7	0,1	-2,3	0,7	0,8	9,6	0,8	-0,2
Prix de la consommation des ménages (comptes nationaux trimestriels)	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3	0,4	0,4	1,5	1,1	1,0
Pouvoir d'achat du RDB	-0,6	0,8	0,2	1,1	0,6	-0,2	0,6	0,8	0,0	0,0	1,2	2,1	0,8
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-0,7	0,7	0,1	1,0	0,5	-0,4	0,5	0,7	-0,2	-0,1	0,7	1,6	0,3

■ Préviation

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017.

* L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Source : Insee

L'excédent brut d'exploitation des ménages purs¹ accélérerait en 2019 (+2,8 % après +2,3 %). Le dynamisme des revenus nets de la propriété s'atténuerait fortement en 2019 (+1,0 % après +8,3 % en 2018, année marquée par des versements de dividendes particulièrement dynamiques dans le contexte de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique – PFU). Ils resteraient néanmoins portés par les résultats 2018 des entreprises qui les pousseraient à distribuer davantage de dividendes. Début 2020, les revenus de la propriété seraient moins dynamiques.

Début 2020, les prestations sociales seraient moins dynamiques qu'en 2019

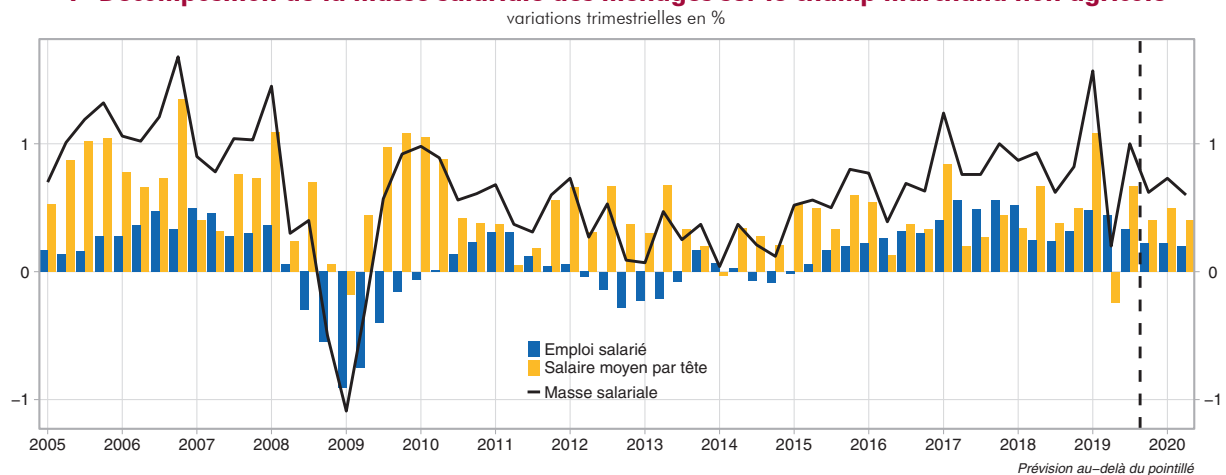
En 2019, les prestations sociales en espèces accéléreraient nettement (+2,6 % après +2,3 % ; *tableau 3*). Elles seraient soutenues par la franche accélération des prestations d'assistance sociale (+8,9 % en 2019 après +1,0 %). Après leur forte augmentation au premier trimestre, due aux mesures sur la prime d'activité, celles-ci

continueraient de croître au rythme de 0,6 % au quatrième trimestre 2019. Cette croissance proviendrait notamment de la revalorisation du montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en novembre et d'une hausse du taux de recours à la prime d'activité. L'augmentation des prestations de Sécurité sociale garderait un rythme soutenu en 2019 (+2,0 % après +2,2 % en 2018) malgré la moindre revalorisation de la plupart des prestations (+0,3 %) et le léger ralentissement des « autres prestations d'assurance sociale » (+2,1 % après +2,9 %).

Début 2020, les prestations sociales en espèces progresseraient de +0,5 % par trimestre, portant l'acquis à mi-2020 à +1,8 %. Ce rythme serait moins dynamique qu'en 2019 où la prime d'activité a été revalorisée ; la réforme de l'assurance chômage contribuerait également à ce ralentissement du fait de la modification des conditions d'ouverture de droit et du calcul du salaire de référence. Cependant, cette contribution négative à l'évolution des prestations de Sécurité sociale pourrait être contrebalancée par l'augmentation d'autres prestations sociales.

1. L'EBE des « ménages purs » correspond à la production de services de logement, déduction faite des consommations intermédiaires nécessaires à cette production (notamment les services financiers liés aux emprunts) et des impôts (taxe foncière). La production correspond aux loyers que les particuliers propriétaires du logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location (« loyers imputés »).

1- Décomposition de la masse salariale des ménages sur le champ marchand non agricole



Source : Insee

Tableau 2 - De la masse salariale des entreprises non financières à celle reçue par les ménages

	Variations trimestrielles (T/T-1) (en %)										Variations annuelles		
	2018				2019				2020		2018	2019	2020 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Entreprises non financières (ENF) (64 %)	0,9	1,0	0,6	0,9	1,5	0,1	1,0	0,6	0,7	0,6	3,6	3,6	2,2
Entreprises financières (4 %)	0,0	-0,2	1,1	-0,8	2,1	1,4	-0,1	0,7	0,8	0,7	1,0	3,2	2,1
Administrations publiques (22 %)	0,7	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,5	0,6	0,2	0,2	1,6	1,5	1,2
Ménages hors EI (2 %)	0,6	0,3	-1,0	-0,2	0,6	0,0	-0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,2
Masse salariale brute reçue par les ménages (100 %)	0,8	0,7	0,5	0,7	1,2	0,3	0,8	0,6	0,6	0,5	2,9	3,0	1,9
dont : branches marchandes non agricoles (71 %)	0,9	0,9	0,6	0,8	1,6	0,2	1,0	0,6	0,7	0,6	3,4	3,6	2,2

■ Prévission

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017
Source : Insee

Début 2020, les ménages bénéficieraient du changement de barème de l'impôt sur le revenu

Les prélèvements sociaux et fiscaux à la charge des ménages seraient relativement stables en 2019 (+0,1 % après +2,5 %). La baisse des cotisations sociales à la charge des ménages se poursuivrait, mais moins fortement qu'en 2018 : -1,0 % après -7,7 %. L'exonération de cotisations sociales à la charge des salariés sur les heures supplémentaires en janvier 2019 explique cette nouvelle baisse. Les impôts sur le revenu et le patrimoine (y compris CSG) ralentiraient nettement en 2019 (+0,8 % après +9,6 %), en raison de la baisse de CSG sur les revenus de remplacement des ménages retraités et de la baisse de la taxe d'habitation (dégraissage progressif pour 80 % des ménages). En revanche, en raison d'un meilleur recouvrement de l'impôt sur le revenu depuis l'instauration du prélèvement à la source et de meilleures recettes de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), les recettes d'impôt sur le revenu seraient plus importantes qu'anticipé au précédent Point de conjoncture.

Début 2020, les prélèvements sociaux et fiscaux progresseraient à un rythme modéré (+0,6 % au premier trimestre puis +0,7 % au deuxième). Si un contrecoup comptable lié à la taxe d'habitation contribuerait à la hausse au premier trimestre² (cf. éclairage « *Le traitement comptable des réductions de taxe d'habitation dans les comptes nationaux trimestriels* », fiche Revenu des ménages de la Note de conjoncture de décembre 2018), la mise en œuvre en 2020 du changement de barème de l'impôt sur le revenu bénéficierait aux ménages pour un montant de l'ordre de 5 milliards

d'euros. Les cotisations reprendraient un rythme tendanciel (acquis de +1,6 % en 2020), tandis que l'impôt acquitté par les ménages diminuerait (-0,2 % d'acquis).

L'acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat serait de +0,8 % mi-2020

Au total, en 2019, le revenu disponible brut (RDB) nominal des ménages accélérerait (+3,2 % après +2,7 %), grâce au ralentissement des prélèvements sociaux et fiscaux et au dynamisme des prestations sociales, liés aux différentes mesures de soutien au pouvoir d'achat. Le versement d'une prime exceptionnelle en début d'année a permis aux revenus d'activité de croître au même rythme qu'en 2018. Les prix de la consommation ralentiraient quant à eux en moyenne annuelle (+1,1 % après +1,5 %), en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En conséquence, le pouvoir d'achat du RDB accélérerait vivement : +2,1 % après +1,2 %. Ramené à un niveau individuel pour tenir compte des évolutions démographiques, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresserait de +1,6 % en 2019, après +0,7 % en 2018. Il s'agit de la progression la plus élevée depuis 2007.

Au premier semestre 2020, les revenus d'activité ralentiraient et le pouvoir d'achat du RDB resterait stable : il serait soutenu par la baisse programmée d'impôt sur le revenu, dont l'effet serait certes comptablement atténué par le contrecoup de la réduction de taxe d'habitation du quatrième trimestre 2019. Par conséquent l'acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat du RDB serait de +0,8 % à mi-2020, indiquant un ralentissement par rapport à 2019. ■

2. L'année de sa mise en œuvre, une baisse pérenne de taxe d'habitation est principalement prise en compte au trimestre où elle intervient, soit au quatrième trimestre. Pour les années suivantes, cette baisse est directement intégrée dans la saisonnalité de la série et donc lissée sur quatre trimestres.

Tableau 3 - Les transferts sociaux reçus et versés par les ménages

	Variations trimestrielles (en %)										Variations annuelles		
	2018				2019				2020		2018	2019	2020 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Prestations sociales en espèces reçues par les ménages (100 %)	0,5	0,7	0,5	0,7	1,0	0,2	0,7	0,7	0,5	0,5	2,3	2,6	1,8
Prestations de Sécurité sociale (72 %)	0,5	0,7	0,5	0,5	0,6	0,1	0,7	0,8	0,5	0,5	2,2	2,0	1,8
Autres prestations d'assurance sociale (19 %)	0,6	0,8	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	2,9	2,1	1,5
Prestations d'assistance sociale (9 %)	0,0	0,3	0,0	2,4	5,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,5	1,0	8,9	1,9
Cotisations sociales à la charge des ménages (100 %)	-7,6	-0,9	0,4	-2,9	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	-7,7	-1,0	1,6
dont : Cotisations à la charge des salariés (81 %)	-9,3	0,5	0,6	-3,8	0,6	0,7	0,4	0,6	0,4	0,5	-8,3	-1,0	1,6
Cotisations à la charge des non-salariés* (19 %)	-0,6	-6,6	-0,1	0,9	0,1	-0,4	0,7	0,3	0,5	0,5	-5,0	-0,9	1,3

■ Préviation

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2018

Source : Insee

* Les cotisations des non-salariés sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale : elles n'ont donc pas d'effet sur le revenu disponible brut.